RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) nº 2555/2001 du Conseil du 18 décembre 2001 établissant, pour 2002, les possibilités de pêche et les conditions associées pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux communautaires et, pour les navires communautaires, dans les eaux soumises à des limitations de capture

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 357 du 31 décembre 2002)

Le présent rectificatif annule et remplace le rectificatif publié au *Journal officiel des Communautés européennes* L 357 du 31 décembre 2002, page 144.

Page 15, annexe I A, colonne de droite, quatrième rubrique, «Zone»:

au lieu de: «Zone: III b, d (eaux de la CE) (1)»

lire: «Zone: III b, c et d (eaux de la CE) (1)»

Page 19, annexe I B, colonne de gauche, deuxième rubrique, «Hareng», «Zone» IV c, VII d, TAC:

au lieu de: «TAC 42 673 (4)»

lire: «TAC 265 000 (4)»

Page 31, annexe I C, colonne de droite, deuxième rubrique, «Capelan», «Zone»:

au lieu de: «Zone: V, XIV (eaux du Groenland)»

lire: «Zone: OPANO 0,1 (eaux du Groenland)»

Page 39, annexe I D, colonne de droite, deuxième rubrique, «*Melanogrammus aeglefinus*», «Zone»:

au lieu de: «Zone: VII b c d e f et k, VIII, IX, X, COPACE 34.1.1 (eaux de la CE)»

lire: «Zone: VII b à k, VIII, IX, X, COPACE 34.1.1 (eaux de la CE)»

Page 39, annexe I D, colonne de gauche, deuxième rubrique, «Espèce», première ligne:

au lieu de: «Espèce: Espèce:»

lire: «Espèce: Églefin»

Page 41, annexe I D, colonne de droite, troisième rubrique, «Merlan bleu», «Zone», note 1:

au lieu de: «(1) Eaux communautaires entres que dans la zone II a et eaux relevant de la juridiction de tout État.»

lire: «(1) Eaux communautaires autres que dans la zone II a et eaux situées au-delà de la juridiction de tout État côtier.»

Page 45, annexe I D, colonne de gauche, quatrième rubrique, «Lieu jaune», «Zone» VIII c, quotas:

au lieu de: «France 576
Espagne 64
CE 640

TAC 640»

lire: «France 64
Espagne 576
CE 640

TAC 640»

Page 51, annexe I E, colonne de gauche, sixième et septième rubriques:

au lieu de: «Espèce: Plie américaine»

lire: «Espèce: Plie canadienne»

Page 59, annexe I G, colonne de gauche, cinquième rubrique:

au lieu de: «Espèce: *Martalia hyadesi*»

lire: «Espèce: Encornet étoile
Martialia hyadesi».